République Française

Département : GARD

Arrondissement : Nîmes

SAINT CHAPTES - COMMUNE

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 Juin 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 18 juin à 19 h 30, le conseil municipal de la commune de Saint Chaptes régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal au 1er étage en Mairie de Saint Chaptes, sous la présidence de Madame Valérie CHANEAC, Maire de Saint Chaptes.

Date de la convocation :12 Juin 2026

Présents : Madame Valérie CHANEAC, Monsieur Sébastien CHAPDANIEL, Madame Edith PELADAN-MONCHENEY, Monsieur Jocelyn PORTAL, Madame Émilie BOUYARD, Monsieur Jacques MATHIEU-CHARRE, Madame Élodie JULLIAN, Monsieur Sylvain SCIOU, Madame Elorie, BOUCAUT, Monsieur Clément MAURIN, Madame Maider JACQUOT, Monsieur Samuel MAURIN, Madame Emma JULLIAN, Monsieur Luc DURAND, Madame Patricia ROMANI, Monsieur Christophe BONNARD, Monsieur Jérôme DUVAL, Madame Anne-Laure HUNOT, Monsieur Loïc MATHIEU-CHARRE.

Représentés :
Absents et excusés :

Quorum : 19 présents, 19 votants (*Sauf au point 8 : 17 présents ,17 votants*)

Désignation du Secrétaire de séance : Patricia ROMANI – **Approuvé à l'unanimité.**

OUVERTURE DE LA REUNION : Madame le Maire ouvre la séance à 19 h30

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation PV du cm du Vendredi 05 Juin 2026**
 Approuvé à l'unanimité

2. **Convention de partenariat entre Nîmes Métropole et la commune de Saint Chaptes dans le cadre du programme Les Vendredis de l'agglo et les Pestacles de l'agglo 20026-2027**

Pas de remarque ou de question particulière.

Madame Le Maire présente la convention de partenariat entre Nîmes Métropole et la commune de Saint Chaptes dans le cadre du programme Les Vendredis de l'agglo et les Pestacles de l'agglo 20026-2027.

Le prochain PESTACLES sur la commune de Saint Chaptes est le 06 Novembre 2026, public attendu : adultes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. **Cimetière tarif de ventes des cavurnes et modification du règlement**

Pas de remarque ou de question particulière.

Madame le Maire expose:
On appelle cavurne, un petit caveau, accueillant une ou plusieurs urnes contenant les cendres d'un défunt.
Afin d'utiliser deux emplacements, trop petits pour y installer une sépulture aux dimensions règlementaires, il est proposé de les utiliser pour l'installation de cavurnes. Il est rappelé que le prix au m² est de
100 €.
Il est donc nécessaire de modifier le règlement pour intégrer ses informations.

CONCESSIONS AU CIMETIERES	
30 ans	Dimensions 1.50x3.20 = 4.80 X100 = **480.00€**
50 ans	480÷3 = 160 € est le tarif pour 10 ans X 5 = **800.00 €**

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. **Tarif Cantine**

Pas de remarque ou de question particulière.

Madame Le Maire propose de ne pas augmenter le tarif du repas cantine, tarif actuel 4.30 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. Acquisition d'une parcelle

Madame Le Maire propose d'acquérir la parcelle attenante au foyer pour 130 000 € (Net vendeur), AD 31, de 625 m2 ainsi que les frais de Notaires y afférents.

Abstention :1 : Madame Anne-Laure HUNOT
Contre : 1 (Monsieur Loïc MATHIEU-CHARRE indique que ce projet est trop précoce pour un début de mandat)
Pour : 17

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

6. Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de Nîmes Métropole –désignation délégué

Pas de remarque ou de question particulière

Madame Le Maire indique que :
La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est une instance obligatoire dans toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique (FPU).
Son rôle principal est d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation.
Elle peut jouer un rôle prospectif avant un transfert ou une rétrocession de compétence, mais également sur l'évolution des attributions de compensation.
Dans le cadre des réinstallations des instances à la suite des élections municipales et communautaires, il convient que chaque commune de désigner ses représentants appelés à siéger au sein de la commission : délégu(é) en tant que titulaire et 1 délégu(é) en tant que suppléant

Monsieur Le 1er Adjoint, Sébastien CHAPDANIEL, présente l'utilité de la commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de Nîmes Métropole.

Après exposé, il est proposé de désigner pour siéger à la CLETC créée entre la Communauté d'agglomération Nîmes métropole et ses communes membres:

Monsieur Sébastien CHAPDANIEL en qualité de délégué titulaire,
Monsieur Jocelyn PORTAL en qualité de délégué suppléant

Délibération adoptée à l'unanimité.

7. **Recrutement de deux apprentis dans le cadre de contrats d'apprentissage à compter du 01 Septembre 2026-AEPE**

Pas de remarque ou de question particulière

Les contrats des 2 apprenties à l'école maternelle arrivant à échéance, il est proposé de prendre 2 nouvelles apprenties pour la rentrée de 2026-2027. Les 2 personnes intéressées préparent un CAP AEPE, les deux en un an.
Cela nécessite de donner au Maire, et en cas d'empêchement un de ses adjoints, l'autorisation d'exécuter toutes les démarches liées au recrutement de ces apprenties et à signer les contrats et conventions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8. **Année Scolaire 2026-2027 : Temps de travail du personnel communal affecté aux écoles à compter du 01 Septembre 2026**

Pas de remarque ou de question particulière

Sous la présidence du 1er adjoint, il est proposé pour l'année scolaire 2026-2027 le temps de travail annualisé personnel affecté à l'école :

GRADE	EFFECTIF	Année scolaire 2026-2027
Adjoint technique principal de 1ère classe	2	30,53
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	21,66
Adjoint technique	1	24,50
Adjoint technique	1	24,26

Délibération adoptée à l'unanimité.

Madame Le Maire et Monsieur Sylvain SCIOU sont sortis de la salle et ils ne prennent pas part au vote.

9. <u>Création de deux emplois non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonniers d'activité et autorisation de recrutement d'un contractuel sur le fondement de l'article L.332-23-2° du code de la fonction publique</u>

<u>Pas de remarque ou de question particulière</u>

Comme chaque année, il est proposé de recruter des jeunes sur la saison estivale, pour renforcer l'équipe technique dont une partie sera en congé. Il est donc nécessaire de créer deux postes d'adjoints techniques non permanents, à raison de 35 h, du 07 juillet au 31 août 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10. <u>Recrutement d'un vacataire</u>

<u>Pas de remarque ou de question particulière</u>

Madame le Maire indique qu'il est régulièrement recruter un vacataire. Il est nécessaire de prévoir l'embauche d'un vacataire sur l'année scolaire 2026-2027. Le personnel reste le même.

Délibération adoptée à l'unanimité.

11. <u>Création de trois emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activités et autorisation de recruter trois contractuels sur le fondement de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique</u>

Madame Le Maire expose :

Comme chaque année, il est nécessaire de prévoir la création de 3 postes non permanents à temps non complet pour les services cantine-garderie pour l'année scolaire 2026-2027. Le personnel reste le même.

Il est demandé si les renouvellements de contrats d'année en année justifient des emplois non permanents. Une vérification sera faite.

Délibération adoptée à l'unanimité.

12. Convention d'adhésion au service de paie à façon du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

Pas de remarque ou de question particulière.

Après exposé, Madame Le Maire propose d'adhérer service de paie à façon du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard à compter du 1er janvier 2027 pour une estimation financière la 1ere année entre 5 538 € et 6 538 € et l'année suivante: entre 4 000 € et 5 000 € annuel

Délibération adoptée à l'unanimité.

13. Maison de Santé : Cession de 2 lots

En attendant d'avoir des éléments complémentaires la décision est reportée.

14. Droit de Préemption : Renonciation : Parcelle(s) : AD534

Pas de remarque ou de question particulière.

Après exposé, Madame Le Maire propose de renoncer à la préemption de(s) parcelle(s) : AD534

Délibération adoptée à l'unanimité.

15. Droit de Préemption: Renonciation : Parcelle(s) : AE 259,260,276,487 AK170

Pas de remarque ou de question particulière.

Après exposé, Madame Le Maire propose de renoncer à la préemption de(s) parcelle(s) : AE 259,260,276,487 AK170

Délibération adoptée à l'unanimité.

16. Droit de Préemption: Renonciation : Parcelle(s) :AD 545

Pas de remarque ou de question particulière.

Après exposé, Madame Le Maire propose de renoncer à la préemption de(s) parcelle(s) : AD 545

Délibération adoptée à l'unanimité.

17. Droit de Préemption : Renonciation : Parcelle(s) : AB 327

Pas de remarque ou de question particulière.

Après exposé, Madame Le Maire propose de renoncer à la préemption de(s) parcelle(s) : AB 327

Délibération adoptée à l'unanimité.

18. Droit de Préemption : Renonciation : Parcelle(s) :AN 600

Pas de remarque ou de question particulière.

Après exposé, Madame Le Maire propose de renoncer à la préemption de(s) parcelle(s) : AN 600
Délibération adoptée à l'unanimité.

19. Droit de Préemption : Renonciation : Parcelle(s) : Z105,106

Pas de remarque ou de question particulière.

Après exposé, Madame Le Maire propose de renoncer à la préemption de(s) parcelle(s) : Z105,106
Délibération adoptée à l'unanimité.

20. Droit de Préemption: Renonciation : Parcelle(s) :AN 212

Pas de remarque ou de question particulière.

Après exposé, Madame Le Maire propose de renoncer à la préemption de(s) parcelle(s) : AN 212
Délibération adoptée à l'unanimité.

21. Droit de Préemption : Renonciation : Parcelle(s) :AE 107

Pas de remarque ou de question particulière.

Après exposé, Madame Le Maire propose de renoncer à la préemption de(s) parcelle(s) : AE 107
Délibération adoptée à l'unanimité.

22. Lot 14 : Destination de l'appartement-L'UAC

Pas de remarque ou de question particulière.

Après exposé, Madame Le Maire, propose de changer la destination d'usage d'urgence de l'appartement « lot 14 » de l'UAC pour une destination d'usage de location longue durée.
Délibération adoptée à l'unanimité.

23. Lot 14 : Fixation du Loyer-L'UAC

Pas de remarque ou de question particulière.

Délégation donnée à Madame Le Maire en avril 2026 : ce point fera l'objet d'une décision du Maire.

24. Lot 21 : Destination de l'appartement-L'UAC

Pas de remarque ou de question particulière.

Après exposé, Madame Le Maire propose de changer la destination d'usage occasionnel de l'appartement « lot 21 » de l'UAC pour une destination d'usage de location d'urgence.

Délibération adoptée à l'unanimité.

25. Questions diverses

Forage : Augmenter les quotas de pompages
Dernier conseil de classe : petits travaux en retard depuis des années à prévoir
Remises des calculatrices des élèves passant en 6ème vendredi 26 Juin 2026.

Le Maire pourrait autoriser des personnes non élues assistant au conseil à intervenir.

FIN DE LA REUNION : L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 21 h 10.

Le Maire,

Valérie CHANEAC



La Secrétaire de Séance,

Patricia ROMANI

